



Cofinancé par l'Union Européenne



ETUDE-DIAGNOSTIC SUR LES DISCRIMINATIONS SUBIES PAR LES MERES CELIBATAIRES DANS LEURS ITINERAIRES DE VIE AU MAROC



Équipe de recherche :

Dr. Khalid LAHSIKA, Sociologue, Chercheur principal

Imane LOUATI, Doctorante en sociologie,

Assistante de recherche

Table des matières

1.	CONTEXTE ET METHODES DE L'ETUDE.....	1
1.1	Contexte de l'étude.....	1
1.2	Cadre de l'étude	3
1.3	Objectifs et démarche méthodologique de l'étude	3
2.	SOCIOGRAPHIE DE L'ECHANTILLON : SITUATION D'AVANT LA GROSSESSE.....	4
3.	DE LA RENCONTRE A LA GROSSESSE.....	5
3.1	Rencontre avec le partenaire ou le géniteur : profils et interactions.....	5
3.2	La grossesse : Corps, sexualité, stratégies contraceptives et abortives	6
3.3	Lien avec la famille et grossesse.....	7
4.	PERCEPTIONS DE SOI, REGARDS DES AUTRES ET PARCOURS D'ERRANCE.....	8
4.1	Perceptions de soi et Regards des autres chez les mères célibataires	8
4.2	Parcours d'errance, lieux et rencontres	9
4.3	LES LIEUX DES VIOLENCES ET STIGMATE	10
5.	RECONSTRUCTION DE SOI ET STRATEGIES DE SURVIE	13
5.1	Recours à l'association : émancipation et reconstruction de soi	13
5.2	Empathie et solidarité dans le milieu de vie	13
5.3	Le travail comme moyen de survie et de reconstruction de soi.....	15
6.	EMERGENCE D'UNE MERE ET PERCEPTION ET VECU DU LIEN AVEC L'ENFANT	16
6.1	Abandonner ou préserver l'enfant :	16
6.2	Lien avec l'enfant et relation avec le père biologique.....	16
6.3	De la fabrique du lien émotionnel Mère- Enfant	17
6.4	Lien social avec l'enfant :	18
6.5	Lien et stratégies de famille post- naissance.....	18
7.	REPRESENTATIONS SOCIALES ET ATTENTES D'UNE MAMAN CELIBATAIRE.....	19
7.1	Connaissance et attitudes vis-à-vis des lois et des normes	19
7.2	Attentes en matière de prise en charge, santé, travail et hébergement	20
7.3	Droits des mères célibataires et auto-organisation	20
7.4	Perceptions et attentes vis-à-vis de la prise en charge associative	20

1. CONTEXTE ET METHODES DE L'ETUDE

1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE

Le champs « femme-famille-sexualité » est un des champs les plus emblématique dans la vie sociale au Maroc. Traversé par des paradoxes normatifs et comportementaux, et des modèles culturels divergents, ses questions occupent de plus en plus de place dans le débat public, générant d'avantages de controverses politiques. Cette réalité s'explique par l'évolution actuelle de la société marocaine, laquelle se caractérise par une double dynamique : d'une part, des changements et des mutations socioculturelles considérables ; d'autre part, une résistance idéologique, juridique et pratique imprégnée de machisme sexiste et de conservatisme.

Les interactions où se concrétisent lien social et dynamiques d'échanges entre les individus et la société, sont particulièrement tiraillées par cette double dynamique. La nucléarisation de la famille, l'accès croissant des femmes à l'enseignement ; à la vie publique ; et au marché du travail, ont grandement contribué à améliorer la condition des Marocaines et à réviser le statut de leur existence sociale. En parallèle, la profonde inscription des valeurs de supériorité masculine au sein des institutions et systèmes qui contrôlent la légitimité sociale et normative et leur revivification entretiennent un fossé social entre les sexes. Par ailleurs, privées de toute assistance sociale, les nouvelles structures familiales nucléarisées se trouvent vulnérabilisées et appauvrit culturellement. Et l'espace domestique marocain est le lieu par excellence de l'expression du conflit qui oppose les normes de la domination masculine aux nouvelles valeurs qui accompagnent les changements de la société marocaine. Toutes les formes de violence exercées contre les femmes ainsi que leur infériorisation sont les symptômes les plus marqués de cette crise de changement.

En raison de la symbolique défiante que porte la maternité hors mariage face au système de domination masculine, les mères célibataires constituent la catégorie des femmes qui est la plus exposée à la marginalisation ; aux violences personnelles et institutionnelles ; et aux risques de la mise hors société. La vulnérabilité de ces jeunes femmes et leurs enfants est généralement totale. Et leur besoin en prise en charge est vital. L'irresponsabilité du partenaire ; l'abandon familial ; la détresse et la situation d'errance et l'image négative de la société sont autant de facteurs qui concèdent à l'exhibition d'une intolérance extrême et la violence d'une société envers des mères et leurs enfants.

Lorsqu'elles doivent assumer une grossesse alors qu'elles sont encore célibataires, le jugement de la société est sans appel, elles sont exclues sans possibilité de révision ; le traitement social de ce

phénomène épargne totalement les hommes et concentre sa culpabilisation sur les femmes. Cependant, grâce aux efforts fournis par les mouvements marocains de défense des droits des femmes, le phénomène est de mieux en mieux connu et un traitement social adapté s'ébauche. Il a fallu de grandes transformations politiques prévoyant la réorganisation du champ social et beaucoup de courage aux mouvements de défense des droits humains et de la femme pour que le voile commence à se lever sur cette réalité taboue et qu'une nouvelle narration et une stratégie d'assistance spécifique puisse se mettre en place.

Le cadre juridique et légal régissant les liens d'affiliation, de parentalité et les droits et obligations qui en découlent, notamment les chapitres 146, 147 et 148 du Code de la famille ne reconnaissent que la parentalité- maternité. Cependant, les références légales précitées exigent des droits et devoirs *identiques* de la mère envers l'enfant, qu'il s'agisse de la conséquence de la maternité à la suite d'un mariage, d'un viol ou d'une relation hors mariage. Ce paradoxe juridique unit la mère célibataire et son enfant dans une situation de maternité naturelle et non socialisable, et entraîne la mise hors circuit des sphères relationnelles et institutionnelles.

Les résultats de l'étude menée à l'échelle nationale, réalisée par l'INSAF¹ en 2010 et publiée en avril 2011, ont suscité de vifs débats médiatiques et politiques en raison du caractère « dénonciateur » d'un fait social passé sous silence depuis des décennies et invisibilisé socialement ainsi et non pris en compte par le système de valeurs dominant « conservateur ».

En effet, selon les chiffres de l'étude, l'ampleur cumulée du phénomène entre 2003 et 2009 a dépassé les 434 210 mères célibataires. Pour la seule année 2009, 27 199 mères célibataires ont été recensées. Sur les 1 000 jeunes femmes d'âge fertile, environ 54 sont des mères célibataires. Sur les 4 605 000 naissances en 2009, plus de 500 000 ont été déclarées hors mariage, soit environ 11 % des naissances. A Casablanca, Entre 1996-2002 et 2003-2009, le nombre de mères célibataires a quadruplé, de 5 044 à 21 135.

Cette étude nationale a représenté un changement qualitatif dans le processus de dévoilement des dimensions ce phénomène social, et a révélé l'ampleur de la stigmatisation multidimensionnelle que subissent les mères célibataires, et la fragilité sociale, relationnelle et juridique qui caractérise leurs vécus. Ces données- statistiques ont produit une variété de discours divers et contradictoires : d'une part un discours prédominant qui sacralise la maternité issue de mariage « légal », d'autre part un discours en référence aux droits humains qui milite pour la sortie de la maternité hors mariage du cercle « silence, honte, culpabilité » et pour la levée des formes de discriminations qui pèsent sur le vécu des mères célibataires et leurs enfants.

La mobilisation de la société civile à travers un tissu de solidarité citoyenne visant l'accompagnement psycho- social, juridique, et économique ainsi que les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer, a rendu la cause des mères célibataires plus visible en dépit de la résistance violente contre toute tentative de construction politique du sujet de la maternité célibataire « hors mariage » et une potentielle autonomisation à travers la reconnaissance des droits juridiques et sociaux de cette catégorie.

La dynamique de lutte contre les discriminations- stigmatisations à l'égard des mères célibataires est encore à ses débuts et continue de rencontrer une résistance ouverte et tacite, vu que les réformes juridiques et institutionnelles qui peuvent réduire la vulnérabilité et la stigmatisation qui l'entourent est appréhendé en tant que menace directe pour le système de filiation et de lignage masculin sur lequel repose la structure parentale de la société marocaine.

¹Le Maroc des mères célibataires :Ampleur, Réalité, Actions, Représentations, itinéraires et Vécus, Association INSAF, Avril - Décembre 2010. url : http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CRC/Shared%20Documents/MAR/INT_CRC_NGO_MAR_17893_F.pdf

1.2 CADRE DE L'ETUDE

Consciente des différentes formes de discriminations et stigmatisations que vivent les mères célibataires et leurs enfants, L'association 100% Mamans qui est une association marocaine à but non lucratif et à vocation sociale milite pour l'inclusion sociale et citoyenne de mères célibataires et de leurs enfants. En effet, depuis sa création en 2006 à Tanger, plus de 1.500 mamans célibataires et autant d'enfants ont été accompagnés par l'association, à différents stades de leur parcours.

La présente étude est cofinancée par les partenaires financiers de l'association, notamment l'Union Européenne et le CONEMUND qui est une organisation non gouvernementale espagnole au service du développement économique et social des pays en voie de développement.

1.3 OBJECTIFS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Objectifs de l'Etude

La présente étude a pour objectifs de contribuer à :

- Améliorer l'état des connaissances scientifiques sur la réalité de la maternité hors mariage, et le vécu des mères célibataires et leurs enfants dans la société marocaine.
- Améliorer l'impact du plaidoyer développé par l'association 100% Mamans et inclure les contraintes qui entravent l'accès aux services et aux droits existants notamment les comportements discriminatoires et stigmatisant que subissent les mères célibataires dans les différentes étapes de leurs vies respectives.
- Analyser les discriminations et violences vécues par les mères célibataires au Maroc en prenant en considération les différents acteurs concernés par ces comportements tout le long de l'itinéraire de vie de la jeune femme et de son enfant.

Notre compréhension du contexte de l'étude et des objectifs assignés à l'étude, nous projette vers la recherche de construction d'une (ou plusieurs) nouvelle-s narrations autour des mères célibataires en donnant la parole principalement aux mères célibataires et aux acteurs impliqués d'une manière complémentaire.

Démarche méthodologique

Enoncé de la méthode

L'approche méthodologique, a été déployée d'une manière participative. En effet une interaction soutenue entre l'équipe de recherche et l'équipe de l'association a été sans aucun doute le facteur probant à la réussite de cette étude. Notamment la capitalisation de l'expérience de l'association et le rôle de facilitation de prise de contact auprès des principales bénéficiaires de l'association et les acteurs interagissant dans l'écosystème de l'association. Par ailleurs, le récit institutionnel de 100 % maman et les biographies et individuelles de ses acteurs et intervenantes sont en elles même une source de connaissances et d'informations précieuses sur les parcours et la réalité des mères célibataires et leurs enfants.

La dimension de recherche de notre démarche s'est interrogée sur l'ensemble des formes de discriminations qui traversent les parcours de vie des mères célibataires et les stratégies de survie que développent celles-ci pour se reconstruire et de se réapproprier leurs identité et liens sociaux. La même interrogation porte également sur les interactions et rencontres qui construisent l'identité virtuelle du stigmaté et qui permettent aussi la survie et la reconstruction à travers les liens du rejet et de solidarité.

Dans les sciences sociales, une attention particulière est accordée, en matière de méthode de collecte de données, à des sujets de recherche dit sensibles tels que la sexualité, le genre, la migration clandestine, le domaine du VIH/ SIDA, le milieu carcéral... Dans ce sens la catégorie « mères célibataires » peut être considérée comme un terrain sensible, et impactera de ce fait le choix d'outils de collecte de données, leur conduite auprès des mères célibataires et les acteurs et l'analyse des données recueillies.

Dans la présente étude, nous allons privilégier l'approche intensive à partir des outils qualitatifs qui constituent à notre avis l'outil efficace pour une meilleure immersion dans le sujet et une valorisation des récits et parcours de vie des mères célibataires et des enfants nés hors mariage,

Techniques de collecte de données :

L'approche qualitative choisie a été investie par les outils suivants : l'entretien semi-directif et le focus groupe. L'entretien semi-directif a eu pour rôle d'identifier les parcours de vie, formes de discriminations, et stratégies de survie à partir des interactions et rencontres vécues par les mères célibataires. Le focus groupe a été conçu pour dégager les perceptions et les représentations individuelles et collectives des mères célibataires, des intervenantes et dirigeants de l'association vis-à-vis des divers aspects de la discrimination institutionnelle envers les mères célibataires et leurs enfants et les diverses problématiques liées à la prise en charge et le plaidoyer.

Environ 30 entretiens semi directifs et 4 focus groupe ont été réalisés dans le cadre de cette enquête. Le respect de saturation des données en réponse aux questions de recherche, a été largement atteint, en dépit des difficultés de rencontrer les mères célibataires non prises en charge par l'association. Les conditions relatives à la pandémie ont à leur tour dressé quelques embûches au niveau des déplacements de l'équipe de recherche, et compliqué la prise de contact avec des profils spécifiques, néanmoins l'efficacité du personnel de 100 % mamans et leur engagement ont permis d'aplatir ces obstacles.

Les entretiens et les focus groupes ont été conduits en respect total des conditions éthiques de la recherche en sciences sociales qui garantissent l'anonymat des identités des enquêtées, et vérifie l'accord formel et déclaré par rapport au déroulé de l'entretien et des questions posées.

2. SOCIOGRAPHIE DE L'ECHANTILLON : SITUATION D'AVANT LA GROSSESSE

Pour comprendre les expériences des mères célibataires, il a fallu analyser leurs parcours avant grossesse en faisant une revue sociographique de l'échantillon que constitue les mères célibataires rencontrées :

Age au moment de la grossesse : l'échantillon étudié présente une disparité d'âge qui varie entre 13 ans et 32ans. Si la tranche de 19 - 25 ans demeure la plus représentée dans notre échantillon, un nouveau déplacement vers la tranche d'âge 26 - 32 ans se fait bien remarquer. Ce déplacement révèle une nouvelle configuration de la population des mères célibataires qui devrait être identifiée et analysée par une enquête quantitative plus large.

Scolarité : Le nombre de mamans jamais scolarisées est insignifiant et se concentre dans les zones rurales. Les mamans ayant un niveau scolaire fin du primaire- début collège représentent le taux le plus dominant des mères rencontrées. En parallèle, l'étude a montré l'émergence d'une nouvelle catégorie celle des mères célibataires avec un niveau universitaire. *Ainsi nous sommes loin du schéma classique où l'enfantement hors mariage ne semble être que l'apanage des petites bonnes mineures non scolarisées.*

Situation matrimoniale : Si la majorité des participantes prises en charge ou non par l'association sont des femmes célibataires, les mères célibataires en situation de divorce ou de veuvage, de mariage informel ou coutumier, concubinage et extra-conjugalité sont de plus en plus nombreuses.

Conditions socio- économiques: les jeunes filles, futures mères célibataires, ont évolué majoritairement dans des contextes familiaux marqués par une grande vulnérabilité socio-économique. Les jeunes filles sont orientées dès leur jeune âge pour contribuer à l'économie familiale : travail précoce dans les grandes fermes agricoles, les usines clandestines, dans les exploitations agricoles familiales du Cannabis, ainsi que chez les familles des villes avoisinantes. Cette vulnérabilité met les jeunes filles dans l'obligation d'abandonner l'école par choix ou contraintes pour travailler et contribuer au budget de la famille.

Structures de famille : un tableau de structures familiales où se côtoient la famille nucléaire urbaine et restreinte avec la famille nucléaire nombreuse rurale et périurbaine, et des structures recomposées et élargies aux membres de la parenté matrilineaire ou patrilineaire.

Inceste et viol : une des révélations choquantes de cette enquête est sans contestation le nombre de filles et femmes violées ou harcelées avant la grossesse, ou violées aboutissant à la situation de grossesse. En effet, sur l'échantillon, 14 parmi les 30 participantes témoignent avoir été victimes de sexe forcé par des parents ou des tiers, et 5 actes d'incestes commis par 2 pères, 2 frères, et un oncle.

3. DE LA RENCONTRE A LA GROSSESSE

3.1 RENCONTRE AVEC LE PARTENAIRE OU LE GENITEUR : PROFILS ET INTERACTIONS

Les cas de grossesses résultants d'actes sexuels non consentis et de viols mis à part, les types de rencontres des mères célibataires avec leurs partenaires géniteurs biologiques sont dans une large mesure des rencontres ordinaires s'accomplissant dans un monde ouvert comprenant une certaine mixité sociale et spatiale. Néanmoins les contextes de vulnérabilités qu'endure une bonne partie des femmes, les empêchent de maîtriser les parcours et les aboutissements de ces rencontres.

Typologie des rencontres

Si nous essayons d'élaborer une typologie de ces rencontres, nous serons amenés à les différencier en se basant sur les dimensions relationnelles, et spatiales.

- Au niveau relationnel, nous notons la prédominance du type de rencontres basé sur la stratégie matrimoniale, comme expliqué si haut, stratégie partagée ou non avec le partenaire, le mariage peut être imaginé comme finalité de la relation, comme il peut être lui-même un support pour une autre stratégie : L'abri et la stabilité sociale et psychologique, le statut pour pouvoir se réconcilier avec la famille après la rupture, l'indépendance vis-à-vis de la famille d'origine, la satisfaction amoureuse, et dans une certaine mesure le désir d'immigration à l'étranger.
- Au niveau des lieux de rencontres, il semble que les règles de l'homogamie qui régissent la dynamique matrimoniale dans la société marocaine, sont les mêmes chez les mères célibataires et leurs partenaires. Ainsi, la grande partie des rencontres s'effectue dans les lieux de travail (exploitations agricoles, usines), et dans les espaces de voisinage d'habitation (quartier, douar, réseau familial). Les rencontres dans la rue, les cafés, moyens de transport, continuent à se produire, ne servent qu'à échanger les numéros de téléphone, pour finaliser les rencontres et la prise de contact à travers la communication téléphonique.
- Par ailleurs, les rencontres via les réseaux sociaux surgissent comme l'outil généralisé qui assure la diversité du choix et l'anonymat. Nous nous attendions à un usage plus conséquent de ces outils, mais en réalité, l'étude n'a enregistrée l'usage prépondérant que chez les rencontres qui ont été réalisées pendant la pandémie, surtout lors du confinement, quand les contacts directs sont devenus compliqués, et les individus sont isolés avec leurs outils de technologie nouvelle.

Profils des partenaires- futurs pères biologiques

Profils socio-professionnels des partenaires masculins : Possédant une autonomie financière et stabilité professionnelle relative, Ils sont dans une large mesure des ouvriers qualifiés ou non, des agriculteurs, des cultivateurs de cannabis et des dealers, des MRE et des candidats à l'immigration.

Profils socio-psychologiques, nous nous retrouvons devant une diversité de situations et de profils :

- Des hommes irresponsables (célibataires ou mariés) : une partie qui déclarent ne pas pouvoir assumer la responsabilité d'un enfant et d'une famille dès le départ et exigent l'avortement ou renient tout simplement l'affiliation de l'enfant, l'autre partie qui s'investit relativement au début de la grossesse et peuvent même montrer de l'attachement à l'enfant mais finissent par reculer ou disparaître.
- Des hommes relativement engagés (célibataires ou mariés) : ces hommes confrontés à des complications d'ordre socio- économique (passage en prison, refus de la famille, dépendance financière, coût de la procédure du divorce) ou d'ordre juridique (âge mineur de la mère, risque d'accusation de relation extra-conjugale)

3.2 LA GROSSESSE : CORPS, SEXUALITE, STRATEGIES CONTRACEPTIVES ET ABORTIVES

Lien au Corps et sexualité

A partir des récits des mères célibataires, nous avons pu catégoriser trois blocs distincts de liens aux corps et sexualité :

- Une découverte traumatisante du corps souvent à un âge précoce (enfance ou début d'adolescence) moyennant des actes d'inceste, viol, harcèlement et attouchements.
- Une connaissance limitée du corps et initiation tardive à la sexualité souvent corrélées à une éducation très conservatrice à tendance religieuse.
- Une troisième catégorie du lien au corps est portée par des jeunes filles moyennement éduquées (niveau bac, niveau universitaire) actives professionnellement (ouvrières, employés), citadines et relativement autonomes financièrement et qui vivent seules ou en petit groupe de jeunes filles.

La contraception

Le lien à la contraception découle du niveau de connaissance de corps et du risque de grossesse lié à une sexualité active, occasionnelle, ou sporadique. En effet, la contraception par voie orale (pilule) reste limitée et mal maîtrisée par les jeunes filles mais également financièrement pesante sur un budget initialement faible. La pilule est souvent substituée par l'observation du cycle menstruel et un évitement de la période fertile, qui reste aléa.

Stratégies abortives :

L'élaboration d'une stratégie abortive dépend du niveau d'instruction des jeunes femmes, des ressources financières dans elles disposent, du réseau d'amis et de contacts qu'elles ont pu développer et type de relation avec le partenaire- géniteur :

Stratégie pragmatique- volontaire : recherche d'une solution éminente pour interruption de la grossesse : recours au médecin, prise de médicaments, remèdes traditionnels. Cette stratégie émane d'une appréhension du poids social qui entoure un enfantement hors mariage.

Stratégie de rejet de l'avortement : résistance et refus catégorique du choix d'avortement concerté ou imposé avec/ par le partenaire et décision de garder l'enfant par scrupules religieux, émotionnels ou pour faire pression sur le géniteur afin d'officialiser la relation.

Stratégie passive ou absence de stratégie : des jeunes femmes enceintes livrées à elles-mêmes, coupées de leurs liens familiaux, délaissées par leurs partenaires, et dépourvues de ressources, de connaissances, et de réseau d'amis pour la soutenir et l'éclairer dans ses choix.

3.3 LIEN AVEC LA FAMILLE ET GROSSESSE

Famille et rejet de la fille enceinte :

La famille peut être un soutien dans le processus de dissimulation et de prise en charge de la grossesse, en particulier les mères, les sœurs et parfois les tantes. Celles-ci peuvent aussi être sources de violence de stigmatisation et culpabilisation.

Même dans les conditions d'extrême vulnérabilité de la vie familiale, bidonville, divorce et famille nombreuse, la mère-grand-mère- est toujours là pour soutenir, comme par exemple prendre en charge l'enfant quand la maman travaille dans une autre ville.

Dans le monde rural, l'expérience de grossesse hors mariage ne bénéficie d'aucune marge de manœuvre. Quitter la maison est un sort incontournable. Mais le réseau famille peut offrir un soutien temporaire. Comme l'hébergement, l'accompagnement à l'hôpital ou la recherche d'association de prise en charge. Mais la femme enceinte reste un corps porteur de risque social et juridique.

Après le choc, les insultes et les maltraitements, les membres de famille peuvent se transformer en réseau d'accompagnement qui emmène à l'hôpital, et même chercher une prise en charge associative. Une forme de rejet maîtrisée qui tend à ne plus se sentir responsable du sort de la fille enceinte.

Du rejet des pères des mères célibataires : Plusieurs facteurs influent : La position du père dans la structure familiale, sa position sociale, son lien avec la fille, et ces appartenances culturelles et normatives. De ce fait même s'ils sont tous dans la stratégie du rejet ou de l'éloignement, afin de préserver leurs honneurs devant la famille restreinte et élargie :

- Des pères non conciliants et irrévocables dans leur décision de rejet.
- Des pères exigeant la rencontre avec le partenaire et la formalisation du mariage.
- Des pères violents et intolérants qui interdisent aux membres de la famille tout contact avec la fille enceinte.
- Des pères qui finissent par accepter l'enfant et continuent à ignorer la mère.
- Des pères qui après le rejet demandent à voir leurs filles et demandent le pardon sur leur lit de mort.
- Des pères conciliants qui exigent l'éloignement pour préserver le secret et la réputation de la famille.
- Des pères qui proposent des mariages arrangés pour rétablir la situation de normalité.
- Des pères qui finissent par se réconcilier avec leurs filles mères et les réintègrent dans la vie familiale.
- Des pères qui continuent à adopter le récit alternatif et mène une stratégie d'évitement pour ne rien connaître de l'histoire.

4. PERCEPTIONS DE SOI, REGARDS DES AUTRES ET PARCOURS D'ERRANCE

4.1 PERCEPTIONS DE SOI ET REGARDS DES AUTRES CHEZ LES MÈRES CÉLIBATAIRES

Perceptions de soi

L'expression « le monde qui s'écroule » illustre parfaitement le passage de la femme enceinte hors mariage d'une phase de vie à une autre : perte subite de liens de parenté et d'amitié, et reconstruction de liens nouveaux fragiles et dépendants sous une nouvelle identité. Entre les deux moments, une reconsidération de soi et du monde s'opère chez elles.

Le sentiment de honte accompagne les mères célibataires, même en absence d'actes de mépris et des réactions stigmatisantes, notamment dans les lieux assurant l'anonymat et les quartiers populaires cultivant des formes de tolérances vis-à-vis des réalités morales de ses habitants. Nombreuses parmi

elles, n'arrivent pas à identifier l'origine de ce sentiment de honte, tandis que d'autres le considèrent comme résultat d'une éducation enracinée dans l'esprit dont la faute ultime d'une femme est qu'elle enfante hors mariage.

Les regards ou les mots des autres :

Le regard dirigé vers la mère célibataire, change radicalement dès l'étalage de son identité. A l'hôpital, au dispensaire, à l'administration, au travail ou à l'école... elle devient l'objet d'un regard insistant ou fuyant, méprisant, et parfois même insultant, mais rarement indifférent ou bienveillant.

- Regard stigmatisant des institutions: en décrivant les stigmates et les discriminations subies lors des interactions institutionnelles, des participantes indiquent les institutions, mais la plupart pointent des individus : le directeur de l'école, le ou la médecin, l'infirmière chargée du vaccin des bébés, le policier, le gardien ...
- Regard avide: rencontres aléatoires dans la rue, circuit d'errance, réseau de prostitution ou d'échange illicite de bébé.
- Regard fuyant, détourné invisibilisant l'état de grossesse : plusieurs mères célibataires ont vécu leurs grossesses (en totalité, ou jusqu'au début du troisième trimestre) dans le foyer familial. Des mères contraintes à réduire la taille de leurs ventres, à cacher tout symptôme de grossesse et à continuer à travailler.
- Regard hostile, culpabilisant : famille, voisins...

Réaction face aux regards : Éveil d'une conscience critique, résistante et contournement

Toutes les mamans célibataires s'auto culpabilisent, en se répétant qu'elles ont commis une erreur, sauf qu'elles sont toutes révoltées contre cette société qui épargne les pères biologiques, et ne les expose à aucune forme de stigmatisme, ni de discrimination.

Une incompréhension se dégage des témoignages des mères quand elles tentent de donner sens aux regards et perceptions stigmatisantes à leurs encontre. Pour elles, rien ne justifie la différenciation qui se fait entre une maman divorcée et une maman célibataire. Ce sont toutes des mamans qui travaillent pour survivre et subvenir aux besoins de leurs enfants. Et surtout pas l'argument moral, puisque cette même société est de plus en plus tolérante et insouciant vis-à-vis de l'extra conjugalité et des relations sexuelles hors mariage.

Pour les mieux scolarisées parmi elles, le stigmate et le rejet des mères célibataires trouvent leurs racines au sein des valeurs et coutumes dominantes dans la société. Selon celles-ci, seul un changement des lois garantissant les droits et la dignité des mamans en situation de célibat, pourrait permettre un changement des réactions de la société.

4.2 PARCOURS D'ERRANCE, LIEUX ET RENCONTRES

Expérience de la rue et rejet par la société

Sans travail, loin de chez elles et sans réseau de connaissances, nombre des mères célibataires se retrouvent subitement sans abri. Mises à l'écart par la société, elles se trouvent contraintes au vagabondage. Il va sans dire que sans ressource et avec leur enfant à charge, ces femmes subissent rapidement une grande misère et ne voient généralement se profiler aucune possibilité d'amélioration de leur situation.

Les gares routières, les parkings, les cafés qui ouvrent jour et nuit, les lieux occupés par les sans-abris: (fondouk chijra à Tanger, sous les balcons d'immeubles, et les abords des gares ferroviaires où règnent le risque permanent d'exploitation, violences et abus demeurent les seuls espaces pouvant servir de refuge à ces femmes déracinées.

D'un lieu à un autre :

L'enquête nationale réalisée par l'association INSAF en 2010²² a conclu que les origines et les points de départ des femmes enceintes hors mariage proviennent de toutes les régions rurales et urbaines du pays, mais la destination est unidirectionnelle vers les métropoles qui par leurs tailles peuvent promettre des opportunités d'anonymat, d'emploi, et d'un nouveau départ. Cependant, il nous paraît qu'une modification s'est opérée dans le mouvement de ces femmes, où la mobilité tend à devenir régionale plutôt que nationale comme il y a 10 ans. Cette nouvelle tendance peut s'expliquer par la présence d'associations prenant en charge les mères célibataires dans la plupart des grandes villes du Maroc.

D'une chambre à une autre :

La présente étude nous avise d'un changement notable dans la nature et la durée des formes d'errance vécues par les femmes enceintes et même avec leurs bébés. La période du vagabondage sans abri devient de moins en moins fréquente, et ne dépasse jamais quelques jours ou semaines. Elle arrive le plus souvent au début du grand déplacement, mais peut aussi survenir après l'expulsion d'un logement par le locataire ou un rejet des co locatrices.

Ce nouveau constat nous semble émerger de la nature sociographique de cette population elle-même :

- Elles sont de moins en moins analphabètes, et de plus en plus porteuses de métiers et de capacités de débrouillardise et d'utilisation des nouvelles techniques de communication.
- L'espace public est de plus en plus ouvert aux interactions et aux rencontres qui peuvent dépanner la femme en détresse ;
- Elles ont plus de possibilités de contacts et d'accès à l'information grâce aux réseaux sociaux et à l'internet et au téléphone.

4.3 LES LIEUX DES VIOLENCES ET STIGMATE

Le Milieu de vie, violence et stigmata

Les premiers soucis qu'affrontent les mères célibataires après avoir quitté le foyer familial, c'est de pouvoir louer une chambre et habiter tranquillement. Le stigmata des propriétaires est un des stigmates qui revient fréquemment dans les récits des femmes enceintes hors mariage. Un bon nombre de ces locataires change d'attitudes vis-à-vis des femmes dès qu'ils remarquent leur grossesse. Ils se permettent de l'interroger sur son statut matrimonial, et lui demande l'acte de

²²Le Maroc des mères célibataires :Ampleur, Réalité, Actions, Représentations, itinéraires et Vécus, Association INSAF, Avril - Décembre 2010. url : http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CRC/Shared%20Documents/MAR/INT_CRC_NGO_MAR_17893_F.pdf

mariage quand elle prétend qu'elle est mariée pour prévenir les soucis, et lui demandent de quitter la chambre quand ils sont sûrs de son statut de mère célibataire. D'autres changent de stratégies et demandent des faveurs d'ordre sexuel.

Les réactions des voisins varient de l'hostilité à la solidarité : certains se plaignent chez les propriétaires, décrivant les mères de prostitués qui ont des enfants (Batard wlad Ihram), allant jusqu'à déposer des plaintes auprès des commissariats. Tandis que d'autres peuvent refuser ces actes et protéger les femmes de ces agissements, témoignant que ce sont des femmes tranquilles qui travaillent pour subvenir aux besoins de leurs enfants.

Le travail : un lieu de stigmatisme et de harcèlement

Le lieu de travail est un autre milieu où les femmes enceintes hors mariage peuvent se retrouver victimes d'actes de stigmatisation et de violence. Des femmes témoignent avoir été objet de harcèlement et de tentative de viol sur les lieux de travail, au moment où elles étaient à 8 mois de grossesse. D'autres sont renvoyées dès l'apparition de leur grossesse. Et un dernier groupe rapporte des récits de stigmates et de mépris de la part de ses chefs et ses collègues. Des mots et des insultes qui traitent la mère célibataire en tant que femme de la rue qui n'a pas droit à la parole devant les autres femmes.

- Discrimination envers celles et ceux qui ne sont pas originaires du nord. Ils sont étiquetés (les gens de l'intérieur qui ont remplis Tanger et voler le travail des gens du bled).
- Conditions de travail décrites comme pénibles et dures, et des salaires incompatibles avec le coût de vie dans une grande ville comme Tanger.
- Harcèlement sexuel direct et indirect. Même quand les mamans trouvent du travail sans recourir à la médiation de l'association, l'information sur leur identité comme mère célibataire finit par arriver aux oreilles des patrons, les chefs, et confrères. Porteurs de valeurs et perceptions stigmatisantes, les harceleurs deviennent plus audacieux. Ils accentuent les actes et les tentatives.

Les mamans qui ont bénéficié d'une aide à la recherche d'emploi par l'association, se retrouvent dans certains cas victimes de stigmates de la part des ouvrières et ouvriers comme elles.

Séjour à l'hôpital : Lieu de Stigmatisme ultime et violence obstétrique

Itinéraire de l'accouchement

a- Moment de pré-accouchement : De l'accueil au couloir de travail

Séparées de leur réseau d'appui (amis, familles, association), à l'accueil de l'hôpital, la première question posée sur l'identité du père, dont certaines esquivent la réponse, identifie les mères célibataires. Il s'ensuit alors une grande indifférence, livrées à leurs supplices corporels, les futures mamans restent dans le couloir en substitut d'une salle de travail, et ne sont prises en charge par l'équipe médicale que lorsque l'accouchement est bien entamé (sortie de la tête du bébé, ouverture maximale du col) où l'état de santé de la maman ou du bébé s'est détérioré (évanouissement de la mère, baisse de tension, écoulement sanguin ...).

b- Le moment d'accouchement :

Lors de l'accouchement, les mères célibataires continuent à subir les violences psychologiques et bénéficient d'une prise en charge minimale, et peuvent être confrontées à des violences gynécologiques telles que l'incision des parties génitales et pratique de l'épisiotomie sans anesthésie, de la violence physique (des coups), de la violence verbale. Ces violences sont aggravées par les conditions générales de l'hôpital Mohamed V : manque de matériel, débordement de l'équipe médicale, faible hygiène...

c- Post- accouchement :

Nombreux récits des mères célibataires décrivent des situations inhumaines, où celles-ci sont laissées baignées dans leur sang, sans aucune hygiène ni habit, leur bébé tendus dans des torchons. Par contre, les mères célibataires reçoivent de l'aide et de l'empathie de la part des autres patientes et leurs familles (habits pour mamans et bébé, argent,...).

Les mères sont plus éveillées et arrivent à protester et à demander leurs droits et exigent de voir leurs bébés et de les protéger. Elles font l'objet de demande d'abandon de leur bébé (surtout les petites filles) de la part des infirmières, femmes de ménage et parfois de personnes externes à l'hôpital souhaitant adopter ou vendre l'enfant illégalement.

L'hôpital : Stigmatisation versus monétarisation des services

De prime abord la stigmatisation et les violences peuvent paraître dirigées exclusivement contre les mères célibataires, mais cette assertion est rapidement relativisée. En effet, l'hôpital héberge une économie illégale monnayant les services médicaux et notamment les services liés à l'accouchement. En effet plusieurs mères célibataires affirment que pour accéder à un service médical, mères célibataires ou mariées sont obligées de payer. La violence et la maltraitance dans la sphère de l'hôpital devient un moyen de pression et d'exploitation d'une situation d'extrême vulnérabilité physique et psychique.

Séjour à l'hôpital : Cas de Hôpital Mohamed V

En dépit du fait que les mères célibataires interviewées proviennent d'autres régions du Maroc (Nord et Centre du Maroc), l'hôpital Mohamed V de Tanger concentre la majorité des récits d'accouchements recueillis. Cette concentration est justifiée par la nature de la ville de Tanger qui est une ville carrefour qui garantit aux mères célibataires un certain niveau d'anonymat et de distance par rapport aux familles d'origine des mères célibataires, ainsi que des opportunités de travail.

Dans leurs récits, les mères célibataires déclarent à l'unanimité avoir subi de la stigmatisation et avoir été assujetties à une prise en charge médicale volontairement défailante vu leur situation d'enfantement en dehors du mariage. Il existe un continuum de stigmatisation comprenant les agents de sécurité, réceptionnistes, infirmières, sages-femmes, femmes de ménages et médecins, où l'espace de l'hôpital supposé être un havre de sécurité et de santé devient le terreau de violences psychologiques, physiques et médicales et gynécologiques.

5. RECONSTRUCTION DE SOI ET STRATEGIES DE SURVIE

5.1 RECOURS A L'ASSOCIATION : EMANCIPATION ET RECONSTRUCTION DE SOI

Le passage des mères célibataires à l'association est décrit par les mères célibataires comme une expérience d'émancipation féminine et de reconstruction du soi. Les mères célibataires insistent sur la qualité de l'accueil empreint de bienveillance et d'empathie en contraste avec la stigmatisation vécue en société. Dans les récits des mères célibataires, nombreuses celles qui parlent d'une renaissance d'autre de survie après des pensées suicidaires. En effet, plusieurs niveaux d'appui ont été repérés :

- La reconstruction psychosociale : Les mères célibataires à travers des séances de coaching collectives, des séances individuelles avec les psychologues- psychiatres se recentrent sur leurs individualités et à relativement pacifier leurs situations de mères célibataires et s'outiller pour la période de mise en société après accouchement.
- L'appui juridique et institutionnel : Les mères célibataires en raison de la stigmatisation vécue en société et le manque de compétences pour défendre leur droit ont recours à l'appui juridique de l'association qui peut assurer le relais entre certaines mères et leurs partenaires- géniteur via un conseil juridique, pour reconnaître légalement l'affiliation de leurs enfants, mais aussi pour assurer le contact avec d'autres structures comme l'hôpital, les services de l'état civil, la police...
- L'appui médical en période de grossesse, accouchement et post accouchement : L'association assure des services médicaux en période de grossesse (analyse, échographie, médicament et compléments alimentaires) et en période post natal en facilitant l'accès des bébés aux vaccins. Les mères célibataires profitent de services liés à la santé sexuelle (Test MST, moyens de contraception, préservatifs...).

Les récits des mères célibataires sont mitigés par rapport à l'appui de l'association au services de l'hôpital au moment de l'accouchement. En effet, plusieurs mères célibataires partent seules ou accompagnées par une autre mère célibataire et vivent des conditions d'accouchement inhumaines équivalentes à celles vécues par les mères célibataires sans recours associatifs. D'autres mères célibataires parlent d'une nette amélioration de la prise en charge à l'hôpital quand elles sont recommandées par l'association. Cette différence peut être due à une évolution de l'infiltration des militantes associatives au sein de l'hôpital et une meilleure reconnaissance du travail de l'association.

- La reconstruction économique : La reconstruction économique à l'association passe par la proposition de formation et de stages pratiques pour préparer les mères célibataires à la vie en dehors du foyer et dégager des revenus qui peuvent les aider dans leur amorçage après leurs départs de l'association. Par ailleurs l'aide octroyée à la sortie pour installation et loyer est jugée de grande aide la part des mères célibataires.

5.2 EMPATHIE ET SOLIDARITE DANS LE MILIEU DE VIE

Du regard Empathique

En contraste avec le regard porteur de stigmatisation décrit dans les parties précédentes, le regard peut véhiculer de l'empathie envers les mères célibataires et leurs enfants de différentes manières :

- *Regard bienveillant, positif, et militant* pour les droits des mères célibataires, porté essentiellement par les membres et personnel de l'association, les médecins, coach et formateurs qui accompagnent les mères célibataires dans leur reconstruction.

- *Regard solidaire* par des personnes partageant des conditions identiques ou équivalentes de vulnérabilité économique et sociale (réseau d'amis travailleuses de sexe, réseau d'amis errant dans les squats...),
...ou d'autres regards solidaires sensibles à la situation des mères célibataires ayant une relation proche avec la MC notamment une amie proche souvent dépassée par la réalité de l'enfantement en dehors du mariage mais qui assure un soutien psychologique et parfois financier et logistique de la MC
- *Regard humaniste* (aucune forme d'encadrement ou de militance) spontané porté par des personnes ordinaires qui ne jugent pas les mères célibataires et leurs enfants et qui les aident d'une manière anonyme ou directe : bourse d'amorçage, offre de foyer, recherche de contact et mise en réseau pour prise en charge ou opportunités de travail)

De la solidarité : Lieux et rencontres

Les témoignages signalent l'existence des lieux et quartiers où les réactions sont indifférentes à la situation de grossesse hors mariage. Elles expliquent cela par le nombre élevé des mères célibataires dans ce genre de quartier, fait qui contribue à une sorte de normalisation dans des quartiers comme souk bara à Tanger. Un réseau de solidarité peut se constituer autour de la maman pour lui trouver du travail, lui faire éviter les tâches pénibles, assurer le suivi médical de grossesse, ou aider dans la surveillance et la prise en charge du bébé, et parfois même des aides financières. Les mamans peuvent aussi être hébergées parmi la famille de femmes rencontrées dans la rue, le travail, le hammam ou tout autre lieu de mixité sociale.

Des réseaux d'amis, et parfois des inconnus rencontrés au hasard transport, cafés, à travers d'autres amis, peuvent protéger et fournir un abri et une certaine stabilité sociale et sécurité psychologique.

De la solidarité féminine

En dehors de l'association : Les solidarités entre femmes ouvrières constituent un pilier solide sur lequel une bonne partie des mamans arrivent à reprendre leurs vies après l'accouchement. Une chaîne de solidarité peut se constituer autour de la maman et son bébé pendant les premières semaines d'accouchement pour qu'elles reprennent leurs forces avant de reprendre le travail. Cette chaîne de solidarité peut comporter : l'hébergement, la nourriture de la maman, le lait et les couches du bébé, des vêtements et des tuyaux pour trouver du travail.

A l'association : Des actes de solidarité et de parrainage s'ensuivent. Ils peuvent prendre la forme de colocation de mères célibataires après leurs sorties de l'association, acte encouragé par l'association. Comme ils peuvent s'effectuer pendant l'hébergement au foyer de l'association. Un accompagnement à l'hôpital des nouvelles mamans au moment de l'accouchement. Une transmission active des connaissances et expériences en matière de prise en charge du nourrisson. Ces actions de solidarités sont autant le résultat d'une intelligence collective des mamans que la nécessité de survie qui poussent incessamment vers l'invention d'un monde social nouveau et la réactivation d'une partie de l'ancien afin d'y construire leurs projets de vie et celui de leurs enfants.

De la solidarité familiale

L'expérience de vie des familles, qui finissent par accepter la réalité que leur fille est mère malgré leur célibat, peut, d'après les témoignages recueillis, constituer une expérience transformatrice des attitudes et regards des membres de la famille vis-à-vis des mères célibataires. Ils peuvent devenir des

alliés qui revendiquent le changement des lois, la compréhension des conditions vécues par les mamans, et la responsabilisation du père biologique.

5.3 LE TRAVAIL COMME MOYEN DE SURVIE ET DE RECONSTRUCTION DE SOI

Types de relations vis-à-vis du travail :

La relation des mères célibataires avec le travail est bien dépendante de leurs situations antérieures à la grossesse : âge, niveau scolaire, liens avec la famille et le partenaire, et aptitudes professionnelles, mais elles se dirigent toutes vers le choix salarial.

- Les mamans qui avaient déjà un métier n'affrontent pas les mêmes difficultés pour accéder à l'emploi. Les ouvrières en textile spécialement réussissent rapidement à se réinsérer dans le marché de travail. Elles peuvent même voir leurs salaires augmenter puisqu'elles ont de l'expérience. Cette situation leur permet de réfléchir à des projets pour accueillir leurs familles et leurs enfants qui vivent loin d'elles, à la campagne ou dans d'autres villes.
- Le travail dans les usines de câblage est trop pénible et exige le travail de nuit. Chose qui s'avère incompatible avec les contraintes d'une mère qui a la charge d'un enfant. Malgré cela, certaines mères célibataires n'ont pas le choix et préfèrent la stabilité et le minimum de droits que ces usines peuvent assurer. A l'opposé des petits travaux dans l'informel, qui restent instables et moins rémunérés.
- Les mamans qui n'ont pas de métier se retrouvent contraintes de faire le ménage partout. Chez des familles, dans les hôtels et les cafés... ce sont des emplois mal rémunérés sans couverture ni droits sociaux, et menacés à tous moments d'un licenciement.
- Des mamans qui travaillaient déjà avant la grossesse et licenciées des usines de câblages, désirent bénéficier des formations offertes par l'association pour se convertir vers des métiers moins pénibles qui pourraient leur laisser suffisamment de temps pour s'occuper de leurs enfants.
- D'autres mamans mieux scolarisées passent des concours pour intégrer la fonction publique. En attendant, elles bricolent dans des petits boulots pour subvenir aux besoins de leurs enfants et les leurs.
- Une minorité de mamans bien investie dans les activités de l'association en tant que bénévole, finit par être intégrée dans ses services. Mais le travail dans l'association est lui aussi temporaire puisqu'il est lié à des projets de courte durée.

Le travail sexuel :

Les conditions de vulnérabilité des emplois non qualifiés poussent les jeunes mères célibataires vers le travail sexuel. Celui-ci est certes mieux rémunéré, mais elles finissent rapidement par mettre en question le recours à ce type de travail.

La crèche :

Une petite dynamique économique autour de la garde d'enfants pour les mamans ouvrières se développe à Tanger et dans les autres grandes villes où des femmes gardent des bébés toute la journée et parfois même les nuits pour les mamans vivant seules avec leurs enfants y compris des professionnelles de sexe.

La crèche, l'aide au loyer pour les premiers mois après l'accouchement, et les orientations d'emploi, sont des actions de l'association qui permettent aux mamans une rapide prise en main de leurs vies, et celle de leurs bébés. Malgré la grande distance qu'il faut traverser pour déposer l'enfant à la crèche

de l'association avant d'aller et en retournant du travail, les femmes sont fières d'avoir cette opportunité de trouver une crèche sûre pour leurs bébés.

Des mamans et des projets :

Plusieurs mamans expriment leur souhait de lancer des projets plus rentables. Mais elles sont conscientes qu'elles ont besoin de bien travailler pour aboutir à réaliser ce rêve.

D'autres femmes qui sont toujours en formation se projettent dans des idées de projets qui leur permettraient d'acquérir l'autonomie et une certaine revanche de ceux et celles qui les ont opprimés.

Même les mamans scolarisées pensent que les formations qu'elles reçoivent dans l'association pendant leurs résidences au foyer les poussent à se convertir professionnellement. Pour elles le métier associé au diplôme scolaire peut aider à bien s'en sortir. Mais elles expriment toutes une grande envie de poursuivre leurs études et faire un projet personnel.

6. EMERGENCE D'UNE MERE ET PERCEPTION ET VECU DU LIEN AVEC L'ENFANT

6.1 ABANDONNER OU PRESERVER L'ENFANT :

Si chez plusieurs mères célibataires l'avortement lors de la grossesse a été envisageable et a suscité plusieurs tentatives ayant abouti à l'échec, la décision du devenir de l'enfant (donner ou préserver) paraît moins évidente, en dépit de la stigmatisation sociale et de la contrainte économique. En effet, les mères célibataires sont plus enclines à garder leurs enfants pour des raisons émotionnelles et psychiques : les mères célibataires s'attachent à leurs enfants et n'arrivent pas à s'en passer,

Et aussi pour des raisons d'ordre sociale : les enfants deviennent désormais leurs uniques familles, après la rupture avec la famille d'origine.

Les mères ayant fait le choix d'abandonner leurs enfants ou les donner en adoption, vivent leurs décisions avec difficulté et amertume, et regrettent souvent leurs choix. D'autres plus hésitantes lors de la grossesse écartent ce choix après rencontre avec leurs enfants, ou après une prise en charge psychiatrique- psychologique assurée par l'association.

6.2 LIEN AVEC L'ENFANT ET RELATION AVEC LE PERE BIOLOGIQUE

Stratégies des mères :

Chez des femmes qui vivaient en concubinage avec leurs partenaires, les problèmes liés à la reconnaissance de l'enfant ne se posent pas de la même manière que chez les autres mamans. La question de filiation se pose à un niveau juridique liée aux complexités des procédures et résistances d'ordre institutionnelle. La difficulté provient parfois également des conditions spécifiques des partenaires qui purgent une peine de prison, en cours de procédures de divorce avec une première femme qui durent et se complexifient, ou un partenaire immigré.

Des témoignages de mamans font état d'un trouble de décision qui les fait hésiter à permettre le contact direct entre le père et l'enfant. Elles sont partagées entre succomber à la raison et permettre à l'enfant d'avoir une liaison sociale et juridique avec le père, et prendre leur revanche de ces partenaires qui les ont abandonnés tout le long de la grossesse et aux premiers mois (voire premières

années) après l'accouchement. Cette d'attitude semble fréquente chez les femmes qui ont vécu des histoires d'amour.

Par ailleurs, plusieurs mères célibataires déclarent qu'elles n'ont plus besoin de ce partenaire qui n'était pas la quand il le fallait. L'unique culpabilité qu'elles ressentent c'est de ne pas vouloir priver leurs bébés de leurs papas.

Stratégies des pères :

La grande partie des pères biologiques disparaissent sans laisser de traces, d'autres vivent ces interactions dans un esprit de confusion, et d'incertitudes. La malhonnêteté et l'irresponsabilité qui se dégagent d'un bon nombre de leurs propos et attitudes, ne peuvent être comprises que dans le cadre de cette crise, que nous qualifions comme le mal-être masculin dans la société Marocaine.

En effet, entre ceux qui nient leur paternité et disparaissent, et ceux qui veulent réellement assumer leur paternité et parfois même fonder une famille avec la maman, il ya une multitude de situations et de stratégies, dans lesquelles les partenaires biologiques paraissent incapables de se décider à contribuer aux solutions.

Nombreux sont les pères biologiques dépendants de leurs familles, de leur entourage et parfois emprisonnés dans leur âge et leur condition de pauvreté. Dans la majorité des cas, ils perdent toutes leurs prétentions masculines de maîtrise et de domination, et se réfugient dans des postures enfantines, de fuyards et de soumis.

Des familles qui se chargent du lien avec le partenaire:

On note des formes de prise en charge familiales de la grossesse par la famille, qui consiste à éloigner la maman pour éviter le scandale. La famille reste maitresse de la situation : placer la jeune fille enceinte dans une association en attente d'accouchement, la mettre chez des connaissances ou des proches. La famille négocie avec le père biologique toutes les questions liées à la reconnaissance de l'enfant et cherche les solutions alternatives en cas de réticence du père biologique en arrangeant des mariages de substitution, ou l'abandon de l'enfant.

6.3 DE LA FABRIQUE DU LIEN EMOTIONNEL MERE- ENFANT

Si toutes les mères célibataires rencontrées dans le cadre de la présente étude ont exprimé leur attachement émotionnel à leurs enfants, ce lien n'a pas été évident ni instantané au départ chez toutes les mères célibataires. Le lien émotionnel qui lie la mère à son enfant est le résultat d'une succession dans le temps de sentiments pouvant aller du déni, rejet, indifférence, émerveillement et appréhension.

La première période d'hésitation et d'insécurité, qui suit l'accouchement, peut durer des mois, secondée par une étape d'adaptation et de découverte. Les témoignages des mères célibataires rencontrées tendent à confirmer que le lien devient une source de gratitude et de motivation. Le lien émotionnel entre mère et enfant devient le principal rempart et la valeur émotionnelle sure, sur lesquels peuvent compter la mère célibataire et investir s, vue la dissolution totale ou relative des autres liens émotionnels d'ordre familial ou relationnel (notamment avec le partenaire- géniteur).

6.4 LIEN SOCIAL AVEC L'ENFANT :

Dans les réalités vécues par les mères célibataires et leurs enfants, des liens sociaux de reconnaissance et de protection s'installent dès la naissance de l'enfant et prennent diverses formes :

- La recherche d'un logement correct et stable : le premier point qui se dégage du parcours mère enfant est leurs parcours d'un logement digne et adapté aux ressources menues dont elle dispose ;
- La recherche d'un travail rémunérateur et adapté aux horaires de l'enfant : la recherche d'un travail devient une évidence même chez les mères qui n'ont pas eu de travail avant la situation d'enfantement hors mariage, ou celles qui étaient en situation de grande vulnérabilité (errance, toxicomanie...) ;
- La recherche d'une reconnaissance, même tronquée, du géniteur pour assurer à son enfant un nom de famille dans la case du père sur le carnet de l'état civil et de santé de l'enfant ;
- La scolarisation de l'enfant : toutes les mères célibataires sont sensibles à l'éducation de leurs enfants et souhaitent que leur progéniture profite de l'ascension sociale par l'école et qu'ils-elles aient de meilleures chances d'avoir une vie stable (santé travail, relations..).

Mère enfant, stigmatisation et discrimination institutionnelle

Selon les récits récoltés, les mères célibataires et leurs enfants suivis par l'association sont épargnés d'une bonne partie des contacts avec les services publics, et de ce fait de plusieurs stigmatisations et affrontements potentiels avec les porte-paroles- agents de ces services. Plusieurs mères célibataires adoptent *une stratégie d'évitement* et laissent à l'association gérer les aspects administratifs tel que l'enregistrement à l'état civil.

Par ailleurs, une *forme de résistance* des mères célibataires aux actes et discours discriminants, ainsi qu'une forme d'appropriation basique d'une narration fondée sur les droits humains commencent à émerger timidement. Les témoignages regorgent d'échanges avec les représentants de l'autorité territoriale (Moukadem), les agents de police, les infirmières et médecin du dispensaire, où la mère célibataire défend son droit à l'accès aux services publics en ayant recours parfois à l'association.

Par ailleurs, quand la loi oblige les fonctionnaires de l'état civil à étiqueter l'enfant naturel par l'ajout d'un non religieux dans la case « nom du père », elle décide par ceux-ci de marquer l'esprit et le corps de l'enfant par un stigmat permanent ségrégationniste et discriminatoire. Les mamans célibataires qui sont nées hors mariage sont les plus sensibles à ce marquage et sont terrifiées que leurs bébés soient marqués à vie de la même manière. La carte d'identité, au lieu d'être une simple formalité administrative, devient une source d'interaction aliénante qui replonge la personne dans les méandres de sa condition de stigmatisée à perpétuité.

6.5 LIEN ET STRATEGIES DE FAMILLE POST- NAISSANCE

Les liens des unités nouvellement formées (mère célibataire et enfant) avec leurs familles d'origine s'inscrivent dans la continuité de la position réservée en période de grossesse. Souvent la mère célibataire qui opte de couper les ponts définitivement lors de la grossesse, sans partager sa situation avec sa famille, risque de préserver la même attitude. Ce choix d'éloignement est pratiqué par appréhension d'une réaction agressive et brutale et par protection de l'enfant d'une stigmatisation et déstabilisation et parfois d'un danger vital éminent. Cette attitude renseigne sur l'état initial du lien

social au sein de la famille : extrême rigueur, cloisonnement, sexisme, violence et absence de communication.

Une stratégie provisoire que la mère célibataire peut adopter est la prétention d'un mariage et un enfantement dans ce cadre. Cette stratégie est basée sur l'éloignement géographique, l'autonomie économique par le travail. Plusieurs cas de figures sont possibles : garder le lien par téléphone sans se déplacer, prétendre que le mari est en voyage... Cette stratégie ne peut être que de court terme et la famille finit par apprendre la nouvelle d'un enfantement hors mariage, et une nouvelle stratégie durable prendra place.

Dans certaines familles, des formes de parentalités alternatives peuvent se développer, notamment à travers l'affiliation de l'enfant à un membre masculin de la famille (père ou frère). En effet, dans certains cas, les parents de la mère célibataire ou un membre proche de la famille (tante, cousine éloignée, amie de la famille sans enfants) adoptent émotionnellement et socialement l'enfant en échange d'une présence symbolique de la mère. Il existe aussi d'autres configurations où l'enfant est gardé par la famille d'origine qui s'en sert comme moyen d'exploitation économique de la mère.

Dans toutes les formes d'interaction familiale notées chez les mères célibataires, il est apparu l'aspiration profonde à une réconciliation avec la famille et une reconnaissance de l'enfant, même en présence de conditions impossibles et irrévocables notamment le rejet de la famille. Cette aspiration est expliquée par le presque vide émotionnel et social que vit la mère célibataire en dehors de son lien à l'enfant : un réseau d'ami-e-s réduit voire inexistant, relations de voisinage fuyantes, abstinence sexuelle et amoureuse... Par ailleurs, le retour à la famille de la mère et son enfant pourrait constituer une sécurité sociale et économique pour son enfant.

Chez certaines mères célibataires, avec un niveau d'éducation de moyen à élevé, une activité professionnelle régulière et un revenu financier correct, nous notons une tendance timide à l'individuation de la famille monoparentale avec une volonté de se distancier par rapport de la famille d'origine souvent équivalente d'intolérance et de stigmatisation.

7. REPRESENTATIONS SOCIALES ET ATTENTES D'UNE MAMAN CELIBATAIRE

7.1 CONNAISSANCE ET ATTITUDES VIS-A-VIS DES LOIS ET DES NORMES

Les niveaux de connaissance des lois chez les mères célibataires varient selon le niveau d'instruction, occupations professionnelles et origines rurales ou urbaines. Ainsi, certaines mamans qui estiment, qu'en comparaison avec autrefois, la mère célibataire a des droits et qu'elle est plus ou moins reconnue dans la société. D'autres mamans mieux scolarisées témoignent le contraire en affirmant que la mère célibataire et son enfant ne sont pas reconnus juridiquement ni socialement. Ainsi les mamans rapportent qu'elles ont compris des explications de leurs avocates que même si elles s'adressent au tribunal la reconnaissance juridique du père ne peut lui être imposée, même par le tribunal.

Elles adhèrent à l'unanimité à l'idée que les expériences négatives et stigmatisations vécues sont liées aux lois. Les mieux scolarisées sont convaincues qu'il faut changer les lois pour que les mentalités changent. La scolarité supérieure et l'expérience apprennent aux mamans que même le test ADN positif ne peut obliger l'homme à reconnaître l'enfant. Fait qui démontre profondément que la

paternité et la filiation n'ont jamais été un fait biologique mais une construction sociale et culturelle en faveur du sexe dominant.

7.2 ATTENTES EN MATIERE DE PRISE EN CHARGE, SANTE, TRAVAIL ET EBERGEMENT

- Soutien lors du recours aux administrations afin d'inscrire leurs enfants dans les registres d'état civil.
- Facilitation de l'accès aux formations et aux différents programmes de réintégration proposés par l'association, à proximité de leurs quartiers (frais élevés de transport et temps de déplacement) ;
- Accompagnement pour accès à l'emploi semble faire partie des attentes prioritaires des mamans célibataires. Pour elles, le plus important c'est qu'elles puissent travailler et pouvoir bien prendre leurs enfants en charge.
- Facilitation de l'accès aux services de santé pour les mères et leurs enfants ;
- Médiation et soutien juridique pour la régulation de la situation juridique de l'enfant
- Encadrement et sensibilisation du personnel de santé pour les humaniser et leur apprendre comment respecter et prendre soin de toutes les mères impartialement , sans distinction aucune, entre célibataires ou mariées, riches ou pauvres, marocaines ou non marocaines.
- Responsabilisation des hommes qui sont ménagés de tout questionnement légal. Pour elles ce traitement inéquitable et injuste constitue une violence et un abus de toute la société envers les mères célibataires.
- Simplification des procédures d'assainissement de leur casier juridique, notamment suppression des mentions de passage en prison, pour une meilleure insertion professionnelle.

7.3 DROITS DES MERES CELIBATAIRES ET AUTO-ORGANISATION

Un changement de posture et d'attitude se manifeste chez des mamans qui sont dans la plupart bien scolarisées. Elles expriment avec fierté ce changement et disent qu'elles sont maintenant capables de se présenter en tant que mère célibataire, et qu'elles le font fréquemment face aux employés des administrations. Elles pensent que c'est la seule manière de rendre le statut de mère célibataire normal et accepté par tous. Pour cela, elles pensent qu'il faut agir avec les mamans pour qu'elles connaissent leurs droits et puissent défendre leur dignité dans toutes interactions sociales stigmatisantes ou méprisantes.

Les mamans moins scolarisées ne sont pas optimistes par rapport à une auto organisation des mamans célibataires pour défendre leurs droits. Elles pensent que tant que la loi est pour les hommes, les mères célibataires ne seront toujours pas écoutées.

D'autres mamans plus instruites se focalisent sur le discours à véhiculer autour de la maternité hors mariage. Elles s'attendent à l'élaboration et diffusion d'une nouvelle narration autour de l'enfantement hors mariage. Stratégie primordiale pour lutter contre les narrations stigmatisantes et assujettissantes qui dominent dans la société.

7.4 PERCEPTIONS ET ATTENTES VIS-A-VIS DE LA PRISE EN CHARGE ASSOCIATIVE

Une forte reconnaissance se dégage des témoignages des participantes envers l'association. Les mamans expriment à l'unanimité qu'au contraire l'association n'encourage en rien la maternité hors mariage, au contraire elles poussent les femmes à être attentives à leurs corps et leur sexualité. Avec l'association elles sont devenues indépendantes et capables de survivre et grandir sans dépendre d'un

homme qui les a abandonnées ou d'une famille qui les a rejetées. L'association leur procurent les moyens et les compétences d'être fières de leur statut de mère, et les responsabilise vis à vis de leurs enfants.

La mixité dans le foyer de l'association est une expérience un peu compliquée au début en raison des situations de détresse et des différences d'âges, des origines sociales et culturelles et des personnalités. Les intervenantes, responsables et membres du bureau et bénévoles actifs arrivent à transformer le foyer en un lieu de vivre ensemble qui permet de forger une identité commune et une complicité et solidarité entre les mamans.

Des participantes présentent le besoin d'hébergement comme une urgence pour les mamans et leurs enfants qui n'ont pas encore pu trouver un travail. L'impact social de la pandémie a fortement accentué ce besoin à une prise en charge d'urgence pour les mamans qui ont perdu leur emploi et celles qui ne travaillent pas encore pour une raison ou une autre.

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

ETAT DU SAVOIR ET CONSTRUCTION POLITIQUE DE LA MATERNITE HORS MARIAGE

L'état du savoir et des connaissances scientifiques autour de la maternité hors mariage est toujours au stade embryonnaire. Se situant au centre de la sphère la plus dense de l'interdit et du silence social, les extensions de cette problématique résistent âprement à toutes investigations scientifiques et efforts de construction politique de ses dimensions droits et discriminations. L'étude réalisée en 2009 par l'association INSAF ³³ a pu percer l'imperméabilité du voile qui cerne cette question. Elle n'est cependant plus en mesure d'assurer une explication et une compréhension des formes nouvelles du vécu des mères célibataires et leurs enfants, vues les grandes transformations et sociales et culturelles que la société Marocaine a connu ces deux dernières décennies.

Néanmoins, un intérêt universitaire envers les multiples aspects de la maternité hors mariage se manifeste au sein de différentes sphères de la recherche en sciences sociales. L'absence de données démographiques et sociographiques à l'échelle nationale limite ces travaux aux dimensions qualitatives et locales, et limite ainsi les possibilités de généralisation et comparaison des résultats aux diverses régions du Maroc.

Pour ces raisons d'ordre scientifique, et pour les raisons liées au plaidoyer et la revendication des droits et la lutte contre les discriminations nous recommandons de:

1. *Plaider et revendiquer, en étroite collaboration avec les alliés, auprès du HCP* : la réalisation d'une enquête nationale sur la maternité hors mariage englobant les différentes formes de vécus et liens sociaux des familles monoparentales sans mariage, la taille et la structure de leurs poids au sein de la cartographie de la vulnérabilité et la pauvreté, et le schéma national des discriminations institutionnelles et sociales que les mères célibataires et leurs enfants subissent.

³³Le Maroc des mères célibataires : Ampleur, Réalité, Actions, Représentations, itinéraires et Vécus, Association INSAF, Avril - Décembre 2010. url : http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CRC/Shared%20Documents/MAR/INT_CRC_NGO_MAR_17893_F.pdf

2. Plaider auprès du Ministère de la solidarité sociale pour que les familles monoparentales hors mariage soient reconnues en tant que groupe social spécifique et inscrit en tant que catégorie victime de stigmatisation et discrimination institutionnelles et sociétales, et vivant les formes les plus extrêmes de vulnérabilités.
3. Œuvrer auprès et avec les organismes des Nations Unies (UNICEF, UNFPA, ONU femmes) pour une réelle maîtrise des connaissances qualitatives et quantitatives des problématique liées aux naissances hors mariage.
4. Initier des partenariats avec les universités, les cycles de master et doctorats afin d'encourager la réalisation et la publication des ethnographies et sociographies autour des thématiques en relation avec la famille monoparentale hors mariage ; les parcours et expériences des mères et des enfants et leurs liens avec les milieux et la société et les formes et ampleurs des violences et discriminations qu'ils vivent, et les stratégies de survie et d'émancipation qu'ils développent et des thématiques liées aux diverses formes de prise en charge formelles et informelles qu'ils suscitent.

LES DISCRIMINATIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Les discriminations d'ordre juridique et institutionnel forment l'édifice sur lequel s'assoient toutes les autres violences, discriminations et stigmates dont sont victimes les mères célibataires et leurs enfants. A part les distinctions et ségrégations de nature légale et procédurale que ces discriminations juridiques érigent, des abus et des stratégies de corruption et de chantage peuvent se manifester de la part des acteurs chargés d'appliquer la loi et de la part des prestataires de services qui accueillent les mères célibataires. Ces discriminations dotent la culture ambiante en stock normatif de légitimité et de jugements et de droit au mépris envers les mamans et leurs enfants. La problématique de la maternité hors mariage ne peut franchir le seuil de la reconnaissance politique des discriminations sans la mise en question de l'ensemble des ségrégations d'ordre juridique et procédurale. Pour contribuer à lever ces discriminations, nous recommandons :

5. Consolider le plaidoyer en collaboration étroite avec les organismes œuvrant pour les droits de l'enfance et mettre l'accent sur les répercussions des distinctions et spécifications identitaires à savoir la CIN et l'acte de naissance, sur le parcours de vie des enfants nés hors mariage, et revendiquer la suppression de cette ségrégation non constitutionnelle et non conforme avec les conventions ratifiées par le Maroc, et spécialement la convention internationale des droits de l'enfance.
6. Plaider en alliance avec les associations des droits de la femme pour que les prochaines réformes de la loi de famille prennent en compte la pluralité des formes de vie familiale, et la reconnaissance des familles monoparentales hors mariage. Plaider pour un traitement équitable de toutes les formes de maternité et pour la reconnaissance juridique non conditionnée des naissances hors mariage.
7. Œuvrer auprès des mouvements des droits des femmes et mouvements des libertés individuelles pour un meilleur positionnement des revendications juridiques en relation avec la maternité hors mariage.
8. Initier un processus de plaidoyer et sensibilisation contre les violences obstétriciennes.
9. Œuvrer auprès des associations des droits des femmes et leurs centres d'écoute afin d'intégrer les violences et discriminations subies par les mamans célibataires et leurs enfants dans leurs modèles de

prise en charge. Et pour que ces discriminations soient prises en compte dans leurs rapports, études et campagne de plaidoyer.

10. Œuvrer auprès des acteurs chargés d'appliquer les lois afin de les sensibiliser sur les droits des mères célibataires et leurs enfants, et sur les possibilités d'une application humanisée des procédures actuelles.

11. Produire un rapport annuel dressant l'état des lieux des violences et discriminations envers les mères célibataires et leurs enfants, en rappelant à l'Etat ses engagements internationaux et nationaux en matière de respects des droits et de non-discrimination.

12. Enclencher une dynamique de plaidoyer auprès de la direction centrale de la CNSS et le ministère du travail qui vise la promulgation de circulaire interdisant aux employés de cette administration d'exiger la soi-disant (attestation de maternité). Et la protection des mamans célibataires du licenciement abusif et du harcèlement dans les lieux de travail.

13. Plaider pour que les centres sociaux soient accessibles aux femmes en situation de détresse à cause des grossesses hors mariage. Et qu'elles soient prises en compte dans les numéros verts instaurés publiquement pour protéger les femmes des violences divers basées sur le genre.

14. Créer une cellule centrale chargée de porter la mission de plaidoyer au niveau national et local. Cette cellule peut être constituée d'avocats et militants des droits de l'homme amis-es de l'association et alliés des mères célibataires et leurs enfants.

MODELE DE PRISE EN CHARGE DES MERES CELIBATAIRES

L'étude a démontré l'efficacité et la pertinence du modèle de prise en charge de 100 % mamans. En effet, le choix de recruter des mamans célibataires au sein des divers services de prise en charge, et favoriser les profils ayant des affinités avec les valeurs prônées par l'association notamment le respect des droits humains, a conféré à l'association la reconnaissance et l'adhésion des femmes concernées par sa mission. Néanmoins quelques recommandations pourront améliorer la qualité du service et le devenir de ses bénéficiaires. Pour ceux-ci nous proposons :

15. Vue l'intensité des risques de violence et maltraitements auxquels les femmes peuvent être confrontées au moment de l'accouchement, une meilleure présence des assistantes à ce moment permettrait d'éviter aux récentes mamans de graves séquelles psychologiques et corporelles qui demeurent graver dans leurs mémoires et participent à graver le stigmatisation dans leur imaginaire, ce qui pourrait affaiblir ou retarder leur prise en main de leurs projets de vies.

16. Réfléchir à des solutions alternatives qui pourront éviter aux mamans les stigmates liés aux certificats de formation et tous les documents qui pourront les identifier comme porteuse d'identité distincte et faciliter ainsi leurs discriminations dans les lieux de travail.

17. Le savoir et pouvoir. La première règle instaurée par l'ordre social inégal n'est que l'éloignement des dominés de toutes les formes d'accès au savoir. Sans cette règle fondamentale, la mise en question de ce système serait permanente. Malgré les transformations observées dans le profil des mamans participantes à l'étude, la qualité de l'enseignement et le niveau scolaire des femmes semblent déterminants dans le parcours de la maman célibataire, sa manière de rebondir, et ses capacités à saisir les opportunités de réintégration sociale et psychologique. Et surtout son lien avec

l'enfant et sa capacité à comprendre le pourquoi de sa vie, ses souffrances et ses douleurs. A ce niveau nous suggérons de:

18. Réfléchir à l'intégration des mamans dans les circuits de l'éducation informelle en initiant des coordinations avec les associations et administrations qui opèrent dans le domaine et encourager les mamans moyennement scolarisées de continuer leurs études. Créer un climat d'accès aux savoirs généralisé dans l'association et autour de son environnement : Bibliothèque, lecture collective, cinéma ; ...

19. Réfléchir à la thématique de capacitation des mamans qui ont pu prendre leur vie en main afin de les intégrer dans tous les programmes et actions relatives à leurs causes. A partir de l'expérience de la radio Mères en ligne ⁴quelque chose de plus autonome pourrait se lancer et promettre une prise en main des mères célibataire de leurs causes et leur avenir politique et social dans cette société.

CHANGEMENT DES NORMES ET DES VALEURS

Au niveau des normes et des valeurs, il semble que la culture dominante stigmatisante envers les mères célibataires et leurs enfants ne peut fonctionner qu'à travers la construction d'un discours saturé d'expression et de mots étiquetant les mamans et leurs enfants et reproduisant la réalité sociale de la discrimination. Toute résistance à ce système ne peut être efficace sans inventer une narration critique normalisant la diversité des formes de vie intimes et luttant contre les stéréotypes véhiculés par le discours du stigmaté.

Nous avons tous été témoins de l'effet que le concept (mère célibataire) a pu en quelques années mettre en question au moins au niveau institutionnel des étiquetages qui sont là depuis des temps lointains. **Ainsi une stratégie de communication inventive et audacieuse pourrait contribuer activement à la dynamique de transformation normative et culturelle.**

20. Des actions auprès de la Haca, auprès des structures médiatiques et des journalistes qui visent leur sensibilisation et leur implication dans la lutte contre les stéréotypes et les violences verbales dont les médias sont parfois les initiateurs

21. L'organisation d'ateliers d'élaboration et de diffusion de narrations nouvelles produites par les mamans et leurs enfants sur leurs parcours et leurs vécus pourraient fournir les supports des nouvelles campagnes de sensibilisation et de plaidoyer.

22. Œuvrer pour l'élaboration et la publication des récits de vies générationnelles donnant un visage et une voix aux mamans et leurs enfants et perçant le silence et le voile que l'ordre normatif dominant cherche à perpétuer envers une population qui se compte par milliers mais qui demeure emprisonnée dans la honte et la culpabilité d'avoir été à un moment de sa vie aimante et inventrice de la vie.

⁴[Radio Mères en Ligne \(radiomeresenligne.com\)](http://radiomeresenligne.com)